



ARRÊTÉ

Portant inscription
sur le tableau annuel
d'avancement au grade
de **REDACTEUR
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**
au titre de l'année 2024

N/Réf. : Bdk/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
Vu l'arrêté n° 20-378 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en date du 23 décembre 2020, portant établissement des lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1er :

Le tableau annuel d'avancement au grade de **REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE** est fixé comme suit pour l'année 2024 :

RANG DE CLASSEMENT	IDENTITÉ DE L'AGENT	DATE D'AVANCEMENT
1	BLANCHARD Aurélien	1 ^{er} avril 2024

Promouvables/Inscrits	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	0	1

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à TOURS, le 2 avril 2024

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,



Michel GILLOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Michel GilLOT", written over a blue diagonal line.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire

l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans

un délai de 2 mois à compter de sa réception

par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi

par voie dématérialisée via l'application

« Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr